



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2023-04

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Pike River, le 5 avril 2023

RÈGLEMENT 2023-04 RELATIF A LA TARIFICATION DES COÛTS DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LOUIS-ROCHELEAU

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 548, route 202, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Pike River, ce 13^e jour d'avril 2023.

Lucie Riendeau, dg
Secrétaire-trésorier